

Description des instruments politiques/légaux et des outils techniques de coordination régionale pour lutter contre la criminalité transnationale organisée dans la région de l'Afrique de l'Ouest ?

- **Traité de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, (28 mai 1975)**
- **Protocole de Non-agression, (1978)**
- **Protocole sur la libre circulation des Personnes des Biens, le Droit de résidence et d'établissement (1979)**
- **Protocole sur l'Assistance mutuelle en matière de Defense (1981)**
- **Déclaration des Principes Politiques (1981)**
- **Convention de la CEDEAO pour l'assistance en matières légales et criminelles (1992)**
- **Traité Révisé de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, (24 juillet 1993)**
- **Convention A/PI/94 de la CEDEAO sur l'Extradition (1994)**
- **Déclaration de Moratoire sur l'Importation, l'Exportation et la Fabrication des Armes Légères (31 octobre 1998)**
- **Protocole relatif au mécanisme de Prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la Paix et de la sécurité, (10 décembre 1999)**
- **Code de conduite pour la mise œuvre du Moratoire sur l'Importation, l'Exportation et la Fabrication des Armes Légères (10 décembre 1999)**
- **Décision des Chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO sur la création des Commission nationales de lutte contre la prolifération des Armes Légères et de petit Calibre (10 décembre 1999)**
- **Protocole Additionnel sur la Démocratie et la Bonne gouvernance (21 décembre 2001)**
- **Déclaration et le Plan d'action contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (2001)**
- **Déclaration sur une approche sous régionale sur la Paix et la Sécurité (2 mai 2003)**
- **Décision relative au statut d'Institution spécialisée du Comité des Chefs de Police de l'Afrique de l'ouest (CCPAO) (11/12/2003)**
- **Convention de la CEDEAO sur les Armes Légères et de Petit Calibre, leurs munitions et autres matériels connexes, (14 juin 2006)**
- **Cadre de Prévention des Conflits de la CEDEAO, (janvier 2008)**
- **L'approche commune de la CEDEAO sur la migration, (18 janvier 2008)**
- **Directive sur la lutte contre la Cybercriminalité dans la région de la CEDEAO, (23 mai 2009)**
- **Déclaration politique et le Plan d'Action régional sur la prévention de l'usage de la Drogue, l'abus de drogue et le crime organisé en Afrique de l'ouest (2008)**
- **Acte additionnel A/SA 2/01/10 sur les transactions électroniques dans la région de la CEDEAO (16 février 2010)**
- **Acte additionnel A/SA 1/01/10 sur la Protection des Données a caractère personnel, (16 février 2010)**
- **Code conduite des Forces Armées et Services de Sécurité de la CEDEAO(2011)**

- **La Déclaration politique sur une position commune sur le terrorisme, Stratégie de Contreterrorisme de la CEDEAO et son plan d'action de mise en œuvre (2013)**
 - **Stratégie Maritime Intégrée de la CEDEAO, (2014)**
 - **Cadre politique de la Réforme de la Gouvernance du Secteur de la Sécurité (2016)**
- **Pourquoi ces instruments et outils sont-ils importants pour les responsables africains de la sécurité et de la justice?**

Dans le cadre de l'intégration régionale, le principe cardinal de libre circulation des personnes et des biens, le Droit de Résidence et d'établissement crée une situation telle que la criminalité transnationale organisée est beaucoup plus difficile à contrôler. A partir de ce moment, les instruments adoptés permettent la coordination des actes de lutte contre les activités des délinquants et l'harmonisation des législations dans le cadre de la répression judiciaire. La coordination permet en particulier d'adopter des approches communes en matière sécurité et de justice sur l'ensemble de la Communauté régionale au bénéfice de tous les citoyens de la CEDEAO.